
Adresse de la municipalité de Montmédy (Meuse), lors de la séance
du 20 fructidor an II (6 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la municipalité de Montmédy (Meuse), lors de la séance du 20 fructidor an II (6 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 291;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15535_t1_0291_0000_3

Fichier pdf généré le 14/01/2020

Vive la République, Vive la Convention.

L'adjudant général chef de brigade commandant l'avant-garde des troupes républicaines dans la vallée d'Aure.

JUMELL.

9

La municipalité de Montmédy, département de la Meuse, remercie la Convention nationale d'avoir déjoué, par une fermeté inébranlable, les complots des nouveaux conspirateurs, et jure, entre ses mains, de n'adopter jamais d'autre gouvernement que le républicain.

Mention honorable, insertion au bulletin (20).

[*La municipalité de Montmédy à la Convention nationale, le 22 thermidor an II*] (21)

Grâces immortelles vous soient rendues, Représentants d'un grand Peuple ! C'est par votre énergie et votre courage inflexible que la Patrie est encore une fois sauvée.

Vous avez déjoué les complots de ces traîtres envers qui nous avions une entière confiance, de ces monstres qui voulaient anéantir la Représentation nationale et rétablir sur les ruines ensanglantées de nos représentants le trône affreux de la Royauté que nous détestons, et que nous abhorrons perpétuellement.

Le glaive de la Justice les a frappés ces tyrans, ils ne vivent plus.

Que nos mémoires ne s'occupent de leur scélératesse que pour découvrir s'il existe encore de leurs indignes complices.

Législateurs,

Continués vos glorieux travaux, la confiance du peuple le demande, et nous vaincrons nos ennemis.

Inviolablement attachés au gouvernement républicain nous jurons en vos mains de n'en adopter jamais d'autre, les traîtres qui voudraient attenter à l'unité de la représentation nationale et à la Liberté du peuple, périront.

C'est notre vœu.

Vive la République et la Convention nationale.

MICE (*maire*), COMMARD (*agent national*) et cinq autres signatures.

10

Les membres composant le tribunal criminel du département des Bouches-du-Rhône [sic], applaudissent à la mort du moderne Catilina, et l'invite à frapper avec la même vigueur les factieux et les ambitieux.

Mention honorable, insertion au bulletin (22).

(20) P.-V., XLV, 99.

(21) C 319, pl. 1 305, p. 33.

(22) P.-V., XLV, 99.

[*Le tribunal criminel du Rhône, installé le 1er fructidor d'après l'arrêté des représentants du peuple Reverchon et Dupuy, en date du 23 thermidor mois, à la Convention nationale, s. d.*] (23)

Représentants,

De même que la gloire de la révolution n'appartient pas à quelques individus mais au peuple entier, de même le soin de conquérir la liberté, d'établir la République sur des fondements inébranlables en préparant par des loix sages le règne de l'égalité, en un mot le soin de sauver la patrie n'appartient pas à une fraction de la Convention, mais à la Convention toute entière.

L'intégralité de la représentation nationale, voilà le palladium de la liberté. L'audace de cette rébellion des nouveaux triumvirs, nous paroissent [sic] le comble du délire et de la scélératesse, mais tels sont les effets de l'ambition et de la pente qui entraîne insensiblement l'homme à l'amour, à la soif du despotisme, qu'à peine un individu s'est-il détaché du faisceau des hommes libres, qu'il travaille à attirer sur lui les regards de la foule, et que bientôt abusé par son orgueil, lorsqu'il a pu usurper une réputation énorme, il conçoit le projet insensé d'usurper le pouvoir souverain et qu'il étend des bras perfides et dégoûtants de sang pour en embrasser le colosse.

Périssent donc ces demi philosophes, moralistes, hypocrites, pleins d'impudence, bouffis d'orgueil, cruels par faiblesse et par tempérament, qui veulent non pas républicaniser le monde, mais qui veulent égayer le peuple en dirigeant sa force contre les talents, le génie et la vertu, qui veulent fanatiser la multitude en semant une doctrine anarchique, en répandant des idées gigantesques, pour remettre peu à peu les esprits sous le joug des superstitions religieuses et parvenir à régner avec un sceptre de fer sur une nation abruti par les secousses prolongées d'un gouvernement oppresseur.

Jamais la Convention nationale ne déploya un aussi grand caractère, une aussi grande puissance que dans la nuit à jamais mémorable du neuf au dix, elle a frappé les rebelles avec la massue du peuple, oui la Convention tient cette massue terrible, elle ne peut perdre la force du peuple concentrée dans son sein. Tremblez factieux; les miroirs ardents d'Archimède brûleront la flotte de Marcellus: la Convention est le miroir ardent du peuple qui incendiera et consumera tous les tyrans, tous les ambitieux.

Vive la Convention nationale, vive la République.

CORUTELLE, MIOT, BERGER, PERRIN, BISSAO.

(23) C 319, pl. 1 305, p. 32, *Bull.*, 21 fruct.